



## Pour une analyse discursive de l'acte de signalement d'enfant en danger

### Synthèse

La recherche que nous avons menée dans le cadre de l'appel d'offre non thématique de l'ONED porte sur la production et l'interprétation des écrits émis lors des procédures de signalement et des procédures qui lui sont connexes. Il s'agit de textes dans lesquels un (ou plusieurs) professionnel décrit une situation familiale singulière afin d'évaluer le danger ou le risque de danger couru par un enfant et de proposer le cas échéant la mise en œuvre d'une action (placement, mesure éducative, évaluation de la situation). L'analyse discursive visera précisément à observer la façon dont la mise en discours configure la réalité observée de façon à la qualifier dans des catégories générales et à amener le destinataire à une prise de décision. Notre projet présente la particularité d'associer, dès l'origine, des professionnels (associations, services d'IOE, juges, pédo-psychiatres...) qui nous ont permis de nous familiariser avec le champ, avec lesquels nous avons régulièrement discuté des résultats de nos analyses, et dont les questions et les remarques ont pu orienter nos directions de recherche. Le corpus que nous avons réuni pour cette recherche est constitué de 59 écrits (rapports, notes, enquêtes sociales, ...) issus de deux Conseils généraux et de deux SIOE.

### Hypothèses

Le cadre théorique dans lequel se situe notre recherche est celui de l'analyse du discours, qui est un domaine de la discipline « Sciences du langage » (ou linguistique). L'AD envisage les productions (écrites ou orales) qu'elle étudie à la fois dans leur matérialité linguistique (les formes linguistiques) et par rapport à leurs conditions de production historiques et politiques : le « discours » est pris dans un réseau d'autres discours (discours autres) qui l'informent et le déterminent. Cet « interdiscours » peut être saisi dans des formes de langue (les relatives, les formes du discours rapporté, la façon de désigner les objets dont on parle). Les productions, textes ou énoncés que l'AD étudie sont réunis en corpus, en fonction de critères liés à la position de l'analyste sur la langue (il recherche certaines formes de langue), à ses savoirs sur l'objet étudié (il réunit des éléments qu'il juge comparables ou qu'il souhaite contraster) et à ses hypothèses de recherche.

Ainsi, d'une part, les écrits de signalement sont pris dans un entrelacs de discours : textes administratifs et juridiques, discours social, discours médiatique. D'autre part, ces écrits ont une épaisseur sémantique qui résiste à la simple interprétation des mots et énoncés qui les

composent : de fait, la langue n'est pas transparente, et la mise en texte obéit à des normes conscientes (normes rédactionnelles édictées par les guides de signalement) ou inconscientes (normes sociales intériorisées, normes discursives/interdiscursives, contraintes de la langue). L'analyse de discours vise à montrer comment ces normes et ces contraintes se nouent dans la matérialité textuelle.

Conformément à un présupposé théorique qui fait de l'écrit de signalement le produit complexe des représentations inscrites dans les discours sociaux, notre premier axe d'étude porte sur la construction sociale du signalement, telle qu'elle s'opère dans les discours juridiques, administratifs ou médiatiques. Ce premier balisage a permis de faire apparaître à la fois les caractéristiques ambivalentes de la notion de signalement et conséquemment de comprendre un certain nombre de difficultés auxquelles peuvent être confrontés les rédacteurs des rapports.

La deuxième partie de notre travail, la plus importante, porte sur les écrits de signalement, dont l'analyse vise à rendre compte de la façon dont la mise en texte configure la réalité décrite.

## **La construction sociale du signalement**

Différents travaux montrent que le signalement d'enfant en danger, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est le résultat d'importantes évolutions sociales et juridiques qui se conditionnent réciproquement. En fait, l'évolution concerne aussi bien la perception de la situation (la correction physique n'était pas perçue comme une maltraitance jusqu'à très récemment) que la réaction à la situation (allant du silence à la mise en discours sous forme de plainte ou dénonciation). Dans les deux cas, le discours apparaît comme un élément central.

Toutes ces évolutions sont fixées par des discours, que ce soient le discours juridique (textes de loi, arrêtés, etc.) ou ce qu'on appelle le « discours social », qui comprend le discours des services sociaux, le discours médical, etc.

Nous avons étudié les représentations discursives des notions de signalement et de maltraitance dans le Code Pénal et les ordonnances ou décrets, dans plusieurs rapports administratifs et dans la presse écrite. **Nous avons mis au jour, d'une part, la diversité des représentations discursives du signalement, témoins de la dynamique de construction des faits sociaux, et, d'autre part, des éléments-clés qui permettent la configuration de la pratique de signalement.**

Dans le Code Pénal et dans les décrets, le signalement en tant qu'objet n'apparaît pas. On met en avant l'acte de signaler, lui-même éphémère, qui s'efface devant l'intervention sociale : placement, mesures éducatives, sanctions, etc. Le signalement semble ainsi réduit à un outil administrativo-juridique qui s'éloigne de l'action sociale.

Dans les rapports administratifs étudiés – ONED, Naves-Cathala et Pecresse, l'identification des contextes d'emploi des termes *signalement* et *maltraitance* et leur classement par ordre de fréquence mettent au jour une représentation homogène de la notion de maltraitance et une représentation hétérogène de la notion de signalement.

En ce qui concerne le discours de presse on notera qu'il reprend la diversité des acceptions du signalement (signalement de personnes, signalements individuels, etc.) qu'on retrouve dans le Code Pénal. Un autre point commun est l'accentuation de l'après-signalement : la presse parle de procès scandaleux, de tragédies personnelles, et très peu du signalement lui-même. Cette représentation d'une pratique par ses résultats produit indirectement des évaluations de la pratique. Ainsi, le discours de presse soulève la question de l'efficacité du signalement (notamment lorsque les tragédies ne sont pas évitées) et de la neutralité du signalement en tant qu'acte social : où tracer la frontière entre signalement et délation ? Le

signalement se présente comme un objet social complexe et polémique qui, via le devoir civique, implique une participation sociale généralisée, mais aussi une évaluation publique.

Enfin, dans les guides de signalement, la représentation de la pratique de signalement se concentre sur la mise en discours de la situation, avec des normes d'écriture, des contraintes d'expression, etc. Les guides professionnels constituent, parmi les discours étudiés ici, le seul contexte où deux faces du signalement, l'une procédurale, l'autre scripturale, sont présentées dans leur complémentarité. Le signalement d'enfant en danger est un acte social matérialisé par un acte d'écriture dont le résultat est un discours analysable dans ses relations intertextuelles avec d'autres discours.

Les objets discursivement construits ont donc à leur tour un impact sur le langage : ainsi, la pratique du signalement institue un genre de discours, les écrits de signalement, genre qui obéit à des contraintes aussi bien discursives que sociales.

### **L'analyse des écrits de signalement**

Les écrits de signalement, par-delà leur diversité partagent un dispositif énonciatif et une visée pragmatique communes : il s'agit de décrire une situation afin de l'évaluer, de la qualifier (danger/pas danger). Par ailleurs la description de la situation se fonde sur une pratique d'observation qui peut être directe (le scripteur rapporte ce qu'il a vu) mais qui est largement indirecte, c'est-à-dire basée sur des entretiens d'une part avec la famille elle-même et d'autre part avec les professionnels en contact avec la famille, ce qui confère à ces écrits, sur le plan énonciatif, une hétérogénéité remarquable.

Conformément à nos hypothèses et à la problématique de départ, nos analyses ont visé à rendre compte de la façon dont l'écrit configurait la réalité singulière de la situation décrite en fonction de catégories générales permettant l'interprétation de cette réalité. Pour cela nous avons adopté trois angles d'attaque.

1. Comment la catégorisation des personnes, des actes et de la situation, par le choix des vocables, constitue déjà une interprétation de la situation.
2. Comment les attentes sociales des scripteurs se laissent voir dans l'emploi d'un certain nombre de formes linguistiques (la négation par exemple).
3. Comment le « montage » discursif et énonciatif de ces textes favorise l'ambiguïté énonciative, qui fait que la prise en charge de certains énoncés est indéfinie. La représentation des émotions, au-delà de son impact pragmatique (la peur provoque l'action) témoigne également d'une intersubjectivation entre le scripteur et ses interlocuteurs.

#### *La catégorisation des personnes, des actes et des situations*

L'objectif des rapports est de décrire une situation *singulière* et de l'évaluer selon des normes *partagées* afin de proposer un mode d'intervention. Ce passage du singulier au partagé s'effectue notamment par l'application de certaines catégories à des éléments de réalité. Le rôle du langage est très important dans la catégorisation des objets puisque le nom donné aux objets va avoir une importance sur la représentation qu'on va en avoir.

On a observé comment la catégorisation et plus spécifiquement **la recatégorisation au fil du discours participe à ce processus d'évaluation**. Le processus de catégorisation porte sur plusieurs types d'objets : la dénomination des personnes, et celle de « la situation en tant qu'elle présente quelque chose qui ne va pas ». Nous avons développé l'étude de ce dernier type de catégorisations à travers l'analyse de l'emploi de deux termes, *difficulté* et *problème*, choisis en raison de leur fréquence dans les écrits. On a montré comment l'emploi de ces termes marquent une **activité d'interprétation** de la part du scripteur et comment apparaissent en discours les enjeux institutionnels se nouant autour des deux mots : l'attente de la reconnaissance par les familles de « ce qui ne va pas » et l'évaluation des conséquences possibles dans un extérieur qui n'est pas précisé.

Ces mots *problème(s)* et *difficulté(s)* partagent l'idée d'un **écart à une norme de référence supposée partagée** (puisqu'elle n'est pas explicitée dans les documents). Du fait de cet écart à la norme, ce sont des mots qui appellent à l'action.

#### *Les attentes sociales des scripteurs*

De fait la description et l'évaluation de la situation se fait à travers le prisme de normes sociales dont les rédacteurs sont plus ou moins consciemment les « porte-parole » : que ce soit en matière d'éducation, de relations inter-familiales, d'hygiène ... les écrits laissent voir ce qui se fait et ce qui ne se fait pas – ce qui ne se fait pas étant signe de « dysfonctionnement ». On peut voir ces normes à l'oeuvre à travers l'emploi d'un certain nombre de formes syntaxiques ou lexicales : nous avons montré comment la négation, la concession ou l'emploi de certains verbes de parole signalent un ajustement par rapport à une norme sociale attendue.

#### *Ambiguïté énonciative*

Un des aspects particuliers des écrits de signalement est qu'une part importante de la description et de la caractérisation de la situation familiale s'appuie sur des entretiens avec la famille (rubrique « entretien »). Ainsi l'activité de description et d'évaluation de la situation se fait à travers ou s'entremêle avec [l'activité de] la représentation des discours de la famille. Si l'on peut penser que la représentation des paroles est guidée par un souci d'objectivité (ce n'est pas moi qui le dit, c'est X, l'enfant, la mère ...), de fait l'observation des segments concernés montre comment la voix de X et la voix du rédacteur, si elles peuvent en certains cas se dissocier de manière visible, vont le plus souvent s'entremêler, fusionner rendant indécidable l'attribution de certains énoncés, ou permettant clairement une appropriation par le scripteur des propos de X. L'analyse des formes de discours rapporté et des temps verbaux (alternance entre présent et futur notamment) montre qu'il y a passage d'un énonciateur à un autre et d'une temporalité à une autre : de la temporalité de l'entretien et de ce qui est dit dans l'entretien à la temporalité englobante de la situation qu'il s'agit de caractériser et des propriétés des acteurs de cette situation (être alcoolique, être une mère fusionnelle). On peut montrer le rôle joué par l'emploi généralisé du présent dans ces glissements : c'est un temps verbal caractérisé par sa malléabilité, et dont certains linguistes montrent que sa référence temporelle (le moment auquel il renvoie) se construit dans le contexte.

L'ambiguïté énonciative transparait également dans la convergence discursive des émotions (la peur, face au danger) : par exemple, si l'enfant peut avoir peur de X, le rédacteur peut, à son tour, exprimer son inquiétude pour l'enfant à cause de X. L'ambiguïté énonciative concourt à l'intersubjectivation de la peur, qui a une valeur pragmatique car elle incite à la prise de décision et à l'intervention.

Le travail présenté ici, qui devrait se poursuivre par une étude diachronique (analyse d'archives) et génétique (analyse de brouillons de rapports), contient des éléments susceptibles d'aider des professionnels confrontés à la rédaction de ce type d'écrits.